

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE**

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNECY**

**COMMUNE DE CHEVANNES
91750**



**PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2026**

En session ORDINAIRE dans la salle du conseil de la mairie de Chevannes. sous la présidence de M. Sami BEN OUADA. le Maire.

L'an deux mille vingt-six. le 15 avril. à 19h00.

Le conseil municipal légalement convoqué. s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances. sous la présidence de M. Sami BEN OUADA. le Maire.

Présents : M. BEN OUADA Sami. Mme ECKERT Denise. M. GUERBADOT Mael. Mme BENHAMDANE Latefa. M. DAHMANE Madani. Mme CAMUSAT Gwenaelle. M. LEONE Nicolas. Mme DO PACO Rose. M. BEN OUADA Mohamed. Mme SEMENZI Corinne. M. MOINERAUD Freddy. Mme FILLAT Coralie. Mme MOUNKALA Anaïs. M. GRONDIN Jean-Louis. Mme DUMAIS Delphine. M. LEVEAU Yohann. M. COLOMINA Michaël.

Absents excusés :

Absents non excusés : Mme AMIOT Pascale. M. GEOFFROY Didier.

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : M. MOINERAUD Freddy

Date de convocation : Vendredi 10 avril 2026

Date d'affichage : Vendredi 10 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 17

Quorum atteint : 17 conseillers présents sur 19

1-Nomination du secrétaire de séance

M. MOINERAUD Freddy est nommé secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

2-Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 20 mars 2026, qui est adopté à l'UNANIMITÉ.

3- Administration générale

N° 2026/06 : REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCE PAR LES AGENTS – MME GARNIER ANAIS

M. le Maire expose les dépenses engagées par Mme GARNIER Anaïs, Assistante Administrative et RH qui correspondent à des frais kilométriques (279.94€) et des frais de repas (172.72€) dans le cadre d'une formation au CIG à Versailles ainsi que des achats de fournitures et de petits équipements (28.92€) nécessaires au fonctionnement de la Mairie.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/07 : REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCE PAR LES AGENTS – MME MERADI KARINE

M. le Maire expose les dépenses engagées par Mme MERADI Karine, animatrice à l'école maternelle La Plaine, correspondants à des produits de soins et du matériel médical (26.89€) achetée en pharmacie dans le cadre de ses fonctions.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/08 : FIXANT LE CHOIX DE LA LABELLISATION POUR LA MUTUELLE ET DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE SANTE DES AGENTS

M. le Maire rappelle l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire santé des agents à compter du 1er janvier 2026. Il propose de retenir la modalité de la labellisation, qui offre aux agents une plus grande liberté de choix pour leur garantie. Après avis du Comité Social Territorial, il est proposé de fixer le montant de cette participation à 15 € mensuels pour l'ensemble des agents en activité, sous réserve de la présentation annuelle d'une attestation de contrat labellisé. La collectivité s'engage par ailleurs à inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/09 : CREATION COMMISSION DE FINANCE

M. le Maire propose tout d'abord la création d'une commission des finances et fiscalités composée de quatre membres :

- M. BEN OUADA Sami
- M. BEN OUADA Mohamed
- M. LEONE Nicolas
- M. COLOMINA Michaël

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/28 : CREATION COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

M. le Maire sollicite ensuite l'assemblée pour la constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), dont il est le président de droit, en désignant comme membres titulaires :

- M. Maël GUERBADOT.
- Mme Delphine DUMAIS
- Mme Gwenaëlle CAMUSAT

Et comme suppléants :

- M. Jean-Louis GRONDIN.
- Mme Denise ECKERT et
- M. Freddy MOINERAUD.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/29 : NOMINATION MEMBRES CCID

M le Maire présente la délibération concernant la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). M. le Maire présente une liste de contribuables établie en nombre double pour transmission aux services fiscaux.

La liste complète proposée est la suivante : Alain CHAROIN, Maël GUERBADOT, Didier MARCILLY, Latefa BENHAMDANE, François CHANCEAU, Madani DAHMANE, Bruno LAUMAILLE, Gwenaëlle CAMUSAT, Christophe AGUER, Nicolas LEONE, Jean-Luc BRUOT, Rose DO PACO, Audrey DEVOIR, Corinne SEMENZI, Sébastien FILLAT, Freddy MOINERAUD, Delphine PARONNEAU, Coralie FILLAT, Nicolas RISTO, Anaïs MOUNKALA, Patrick PARONNEAU, Jean-Louis GRONDIN, Raoudha BEN OUADA, Yohann LEVEAU, Denise ECKERT et Michaël COLOMINA.

Mme BENHAMDANE Latefa interroge alors le Maire pour savoir sur quels critères les services fiscaux se basent ensuite pour désigner les commissaires définitifs au sein de cette liste.

M. le Maire apporte les précisions nécessaires en indiquant que les personnes proposées doivent remplir les conditions d'aptitude prévues par le Code général des impôts. Il rappelle également que la désignation finale des commissaires sera effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation du conseil, sur la base de cette liste proposée par l'assemblée.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/10 : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire, présente la délibération concernant l'élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il est d'abord proposé de fixer à 4 le nombre de membres élus du Conseil municipal appelés à y siéger, étant précisé qu'un nombre égal de membres extérieurs sera nommé par le Maire.

En l'absence d'autre liste de candidats pour l'élection des représentants, la liste unique présentée est proclamée élue conformément à la réglementation en vigueur.

Sont ainsi élus membres du Conseil d'administration du CCAS :

M. Maël GUERBADOT, Mme Denise ECKERT, Mme Rose DO PACO et Mme Corinne SEMENZI.

Par ailleurs, Monsieur le Maire désigne pour y siéger, en qualité de membres extérieurs :

Mme Delphine PARONNEAU, Mme Audrey DEVOIR, Mme Glawdys MALONGA et Mme Colette OLCZYK.

Enfin, il est précisé en note de séance que la date de la première réunion du Conseil d'Administration du CCAS a été fixée au 21 avril 2026 à 18h00.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/11 : VOTE DES TAUX 2026

M. le Maire propose le maintien des taux de l'année 2025. Vu le code général des impôts, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit : 28.86 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 97.66 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 16.12 % pour la taxe d'habitation. Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/12 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

M. le Maire présente la délibération portant sur l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2025. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et considérant la concordance parfaite entre les écritures du compte administratif 2025 et celles du compte de gestion 2025, il est proposé d'approuver le compte de gestion du comptable public assignataire pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/13 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

M. le Maire donne la parole à Monsieur Mohamed BEN OUADA, élu aux finances.

Monsieur Mohamed BEN OUADA prend la parole et présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2025. Il expose les résultats d'exécution budgétaire suivants :

- **Section de fonctionnement** : Un résultat excédentaire s'établissant à 150 860,17 €, avec un total de recettes réalisées de 1 616 434,31 € pour un total de dépenses réalisées de 1 465 574,14 €.
- **Section d'investissement** : Un résultat déficitaire s'établissant à 31 961,94 €, avec un total de recettes réalisées de 204 048,39 € pour un total de dépenses réalisées de 236 010,33 €.

Conformément aux dispositions légales, Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote afin de laisser le Conseil Municipal délibérer hors de sa présence. La présidence de la séance est alors assurée par Monsieur Mohamed BEN OUADA.

M. BEN OUADA Mohamed soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulés	Prévu	Réalisé
011	Charges générales	607 466,87	568 126,01
012	Charges de personnel	734 500,00	713 426,68
014	Atténuations de produits (FPIC)	29 000,00	25 004,00
065	Autres charges de gestion courante	149 100,00	143 772,76
066	Charges financières	17 200,00	15 244,69
068	Dotations provisions semi-budgétaires	500,00	0,00
	Total	1 537 766,87	1 465 574,14

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulés	Prévu	Réalisé
02	Excédent de fonctionnement reporté N-1	110 116,87	110 116,87
013	Atténuations de charges	2 000,00	31 360,99
70	Produits services, domaine et ventes div	109 500,00	162 938,80
73	Impôts et taxes	1 075 700,00	1 088 736,45
74	Dotations et participations	130 793,00	106 684,63
75	Autres produits de gestion courante	109 657,00	116 596,02
76	Produits financiers	0,00	0,55
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
	Total	1 537 766,87	1 616 434,31

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulés	Prévu	Réalisé
01	Solde N-1	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	109 700,00	109 698,31
21	Immobilisations corporelles	275 568,00	126 312,02
	Total	385 268,00	236 010,33

Recettes d'investissement

Chapitre	Intitulés	Prévu	Réalisé
01	Solde N-1	127 767,39	127 767,39
13	Subventions d'investissement	232 500,61	69 615,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00	6 665,09
16	Emprunt	0,00	0,00
	Total	385 268,00	204 048,39

N°2026/14 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

M. le Maire reprend la présidence de la séance. Il présente au Conseil Municipal la proposition d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire et comptable 2025. Après avoir rappelé les soldes constatés et les modalités réglementaires d'affectation, il expose le schéma d'affectation suivant :

- Section d'investissement (Déficit) : Le résultat d'investissement reporté à l'article 001 s'établit à 3 961,94 €.
- Section de fonctionnement (Recettes) : Le résultat de fonctionnement reporté à l'article 002 s'établit à 150 860,17 €.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/15 : ADOPTION DU BUDJET PRIMITIF 2026

M. le Maire, cède ensuite la présidence de séance à Monsieur Mohamed BEN OUADA, élu aux finances, afin de présenter le détail de ce budget. Monsieur Mohamed BEN OUADA reprend la présidence et explique, chapitre par chapitre, l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour cet exercice, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulés	Prévu
011	Charges générales	546 710,17
012	Charges du personnel	725 500,00
014	Atténuations de produits (FPIC)	26 500,00
065	Autres charges de gestion courante	141 683,00
066	Charges financières	12 600,00
068	Dotations provisions semi-budgétaires	8 000,00
	Total	1 460 993,17

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulés	Prévu
02	Excédent de fonctionnement reporté N-1	20 860,17
013	Atténuations de charges	6 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	141 000,00
73	Impôts et taxes	1 100 340,00
74	Dotations et participations	157 793,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	Total	1 460 993,17

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulés	Prévu
01	Solde N-1	31 961,94
16	Emprunts et dettes assimilées	115 000,00
21	Immobilisations corporelles	64 038,06
	Total	211 000,00

Recettes d'investissement

Chapitre	Intitulés	Prévu
01	Solde N-1	0,00
13	Subventions d'investissement	40 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	171 000,00
	Total	211 000,00

Après les explications détaillées de l'élu aux finances et à la suite de l'échange au sein de l'assemblée, le Conseil municipal passe au vote. M le Maire reprend la présidence.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/16 : SUBVENTION AU CCAS 2026

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de subvention de fonctionnement accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2026, d'un montant de 25 000 €. Il rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/17 : CREATION D'UN POSTE ATSEM

M. le Maire, présente la création d'un poste permanent d'ATSEM à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaires, à compter du 1er mai 2026 afin de permettre la nomination d'un agent. Le Conseil municipal approuve la création de ce poste, autorise le recrutement d'un agent contractuel en cas de vacances, décide de modifier le tableau des effectifs et inscrit la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif 2026.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/18 : FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTION

M. le Maire présente le projet de fixation des indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués. Le Conseil municipal attribue une indemnité de fonction aux conseillers délégués désignés par arrêtés et fixe cette indemnité à 3.85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, payable mensuellement.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/19 : PORTANT DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS

M. le Maire présente le projet portant désignation du référent déontologue des élus. Le Conseil municipal décide de désigner en cette qualité le collègue mis en place par le CIG de la Grande Couronne, fixe la fin de leurs fonctions au 31 mars 2032, en précise les modalités de saisine et approuve le tarif annuel d'adhésion forfaitaire, fixé à 320 € pour l'année 2026, tout en autorisant l'inscription des dépenses correspondantes au budget.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/20 : SUBVENTION AMENDE DE POLICE

M. le Maire présente le projet de demandes de subventions dans le cadre du dispositif des amendes de police pour diverses opérations de sécurité routière et d'aménagement de voirie. Le Conseil municipal approuve les demandes de subvention détaillées, sollicite une aide à hauteur de 80 % du montant hors taxes des travaux, et autorise ainsi Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/21 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS

M. le Maire présente la délibération relative à la désignation des représentants de la commune de Chevannes au sein du comité syndical du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Après avoir décidé de procéder à un vote à main levée, le Conseil municipal a nommé :

Délégués titulaires : M. Sami BEN OUADA et Mme Denise ECKERT

Déléguée suppléante : Mme Gwenaelle CAMUSAT

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/22 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SIARCE

M. le Maire présente la délibération relative à la désignation du représentant de la commune de Chevannes au sein du comité syndical du SIARCE. Après avoir décidé de procéder à un vote à main levée, le Conseil municipal a nommé :

Délégué titulaire : M. Sami BEN OUADA

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/23 : VOYAGE MUNICIPAL A LA REUNION DU 12 AU 24 NOVEMBRE 2026

M. le Maire présente la délibération relative à l'organisation d'un voyage municipal à la Réunion du 12 au 24 novembre 2026. Ce séjour d'intérêt communal s'inscrit dans la politique sociale en faveur des seniors et des personnes isolées. La charge financière (transport, hébergement, repas et visites) est supportée par les participants, la commune prenant en charge la logistique et la coordination. Le Conseil municipal approuve la désignation d'accompagnants (agents ou élus en mandat spécial) selon un encadrement prévisionnel de deux accompagnants pour sept participants, et autorise le remboursement de leurs frais de mission.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/24 : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

M. le Maire présente la délibération relative à la définition des modalités de concertation du public dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Suite à l'obligation de réaliser une évaluation environnementale pour cette procédure, il appartient au Conseil municipal de fixer les règles de cette concertation. M. le Maire propose ainsi les modalités suivantes, prévues du 30 avril au 30 mai 2026 :

- La mise à disposition d'un dossier en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- La mise en ligne de ce dossier sur le site internet de la commune ;
- La mise à disposition d'un registre en mairie pour recueillir les observations du public. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à mettre en œuvre ces modalités ainsi qu'à accomplir toutes les formalités requises pour l'exécution de la délibération.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/25 : MODALITE DE FRAIS ENGAGES PAR LES ELUS DANS LE CADRE DE LEUR MANDAT

M. le Maire présente la délibération relative à la fixation des modalités de remboursement des frais engagés par les élus dans le cadre de leur mandat. Il rappelle que ces remboursements, strictement encadrés par le Code général des collectivités territoriales, doivent demeurer exceptionnels et répondre à un intérêt communal avéré. M. le Maire propose d'approuver les modalités suivantes :

- Les frais doivent être liés à une mission autorisée et être dûment justifiés ;
- Les frais de transport et de séjour pour représentation hors de la commune sont remboursés au réel ou selon les barèmes de l'État ;
- Les frais liés à un mandat spécial ou prévus de manière spécifique par les textes (garde d'enfants, assistance) sont pris en charge selon la réglementation en vigueur ;
- Tout remboursement est conditionné à la production d'un état de frais détaillé accompagné des justificatifs.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/26 : INDEMNITE DE FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

M. le Maire expose que l'accomplissement de ses missions (réceptions officielles, manifestations ou rencontres institutionnelles) engendre des frais de représentation qu'il prend personnellement en charge dans l'intérêt de la collectivité. En application de l'article L.2123-19 du Code général des collectivités territoriales, il est soumis au Conseil municipal l'attribution d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 3 000€. M. le Maire précise qu'il conservera l'intégralité des pièces justificatives afin de répondre à tout contrôle éventuel.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N°2026/27 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A L'ASSOCIATION TSMJ

M. le Maire présente la convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association « Ton Sourire Ma Joie ». Cette convention a pour objet de fixer les conditions d'occupation à titre gratuit des locaux situés Impasse des Tilleuls à Chevannes, afin de permettre à l'association d'y exercer ses activités statutaires d'intérêt général. La commune prendra en charge les dépenses de fluides (eau, électricité) ainsi que l'entretien de la structure du bâtiment, tandis que l'association s'engagera à assurer l'entretien courant des lieux et à respecter les règles de sécurité en vigueur.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à **P'UNANIMITÉ**.

3- Informations

3.01- Décision du Maire

M. le Maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal. Il est pris acte de ces décisions.

3.02- Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil municipal de l'absence de Mme AMIOT Pascale et de M. GEOFFROY Didier, élus d'opposition.

Il indique que ces derniers ont publié un message sur les réseaux sociaux annonçant leur absence à la séance.

M. le Maire précise que la convocation au présent Conseil municipal leur a été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 16 mars 2026, conformément aux dispositions réglementaires.

Il présente en séance les justificatifs d'envoi, dûment tamponnés par les services postaux, attestant de la bonne transmission des convocations.

Il est également indiqué que le suivi de distribution de La Poste atteste de la remise effective de l'envoi le 20 mars 2026.

Le Conseil municipal prend acte de ces éléments.

M le Maire présente l'organigramme de la nouvelle équipe Municipal et précise qu'il sera publié dans le prochain journal ainsi que sur le site de la ville.

Monsieur le Maire informe le conseil du renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales pour une nouvelle durée de six ans.

Pour notre commune (commune à liste unique), cette commission comprend un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du tribunal judiciaire. Monsieur le Maire précise à ce sujet que c'est le tribunal judiciaire qui procédera à la désignation de ce dernier membre parmi les administrés volontaires.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a obtenu une subvention d'un montant de 8 000 € de la part de la Région Île-de-France, au titre du Budget Participatif Handicap. Cette aide financière est attribuée pour soutenir l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique destiné aux services de la commune.

Monsieur le Maire présente au conseil le bilan des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique du Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF) pour l'année 2025.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une notification de l'association Foncière Logement concernant la fin programmée au 30 juin 2028 de la convention APL du

programme immobilier « Chevannes - Libération » (situé 2 rue de la Croix de Sens), qui comprend 35 logements.

Conformément à la réglementation, Foncière Logement n'a pas l'intention de renouveler cette convention. Monsieur le Maire tient toutefois à rassurer le conseil : cette décision n'aura aucun effet pour les locataires actuellement en place, dont les conditions de bail et le niveau d'aides seront intégralement maintenus jusqu'à leur départ.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception du courrier annuel de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires) concernant l'état des garanties d'emprunt accordées par la commune.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une synthèse des missions et services proposés par l'Union des Maires de l'Essonne (UME), dont la commune est membre. Il rappelle que l'UME est un centre agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus et qu'elle fonctionne comme un réseau de proximité facilitant le partage d'expériences. L'association propose notamment aux élus un accompagnement juridique pour sécuriser leurs actions (veille, réponses personnalisées, dossiers thématiques), assure leur représentation dans diverses instances locales et régionales, et organise des groupes de travail ou des matinales d'information sur des sujets d'actualité.

La séance est clôturée à 20h26.

Arrêté à la date du 15/04/2026.

Signature
Le secrétaire de séance
M. MOINERAUD Freddy



Signature
Le Président
M. BEN OUADA Sami

